



RÉSUMÉ DES NORMES ET MODALITÉS D'ÉVALUATION ANNÉE SCOLAIRE 2022-2023 3^e cycle

INFORMATION GÉNÉRALE	
Première rencontre de parents (début d'année)	Date : 21 septembre 2022 Heures : 19h
Communication maison et Deuxième rencontre de parents	Date : 12 octobre 2022 Heures : À confirmer
	Date : 14 novembre 2022 Heures : À confirmer
Troisième rencontre de parents	Date : Semaine du 6 mars 2022 Heures : À confirmer

Bulletins	1 ^{ère} étape	2 ^e étape	3 ^e étape
Pondérations de l'étape	20 %	20 %	60%
Durée de l'étape			
Date d'envoi du bulletin			

Autres compétences :

Ces compétences feront l'objet d'un commentaire aux 2 bulletins

Bulletin concerné	Autres compétences observées
Bulletins : 1 ^{ère} , 2 ^e et 3 ^e étape	<ul style="list-style-type: none"> • 1^{er} cycle : • 2^e cycle : • 3^e cycle : • Tous :

ÉPREUVES DU MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION	
Épreuves obligatoires (Dates à confirmer)	
Français : 4 ^e année	Lecture : Écriture :
Français : 6 ^e année	Lecture : Écriture
Mathématique 6 ^e année	
Ces épreuves constituent 10 % du résultat final de l'élève	

ÉPREUVES OBLIGATOIRES DU CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE	
Mathématique 4 ^e année	Date à confirmer
Anglais 6 ^e année	Date à confirmer
Ces épreuves constituent 10 % du résultat final de l'élève	

*****Si des changements sont apportés en cours d'année à ce qui est prévu en matière d'évaluation des apprentissages, nous vous en informerons.**

Année scolaire 2022-2023
Principales évaluations des compétences par discipline
5^e et 6^e année

Français	Planification de l'évaluation	Compétence	1 ^{ère} étape	2 ^e étape	3 ^e étape
		Lire (40%)	X	X	X
		Écrire (40%)		X	X
	C.O. (20%)		X	X	
	Nature des évaluations				

Mathématiques	Planification de l'évaluation	Compétence	1 ^{ère} étape	2 ^e étape	3 ^e étape
		Résoudre (30%)		X	X
		Raisonner (70%)	X	X	X
		Nature des évaluations			

Anglais	Planification de l'évaluation	Compétence	1 ^{ère} étape	2 ^e étape	3 ^e étape
		Communiquer: (40%)	X	X	X
		Comprendre : (45%)	X		X
		Écrire : (20%)		X	X
		Nature des évaluations			

Science et technologie	Planification de l'évaluation	Compétence	1 ^{ère} étape	2 ^e étape	3 ^e étape
		100%		X	X
	Natures des évaluations				

Univers social	Planification de l'évaluation	Compétence	1 ^{ère} étape	2 ^e étape	3 ^e étape
		100%		X	X
	Natures des évaluations				

Éthique et culture religieuse	Planification de l'évaluation	Compétence	1 ^{ère} étape	2 ^e étape	3 ^e étape
		Culture religieuse et dialogue (50%)		X	X
	Éthique et dialogue (50%)				
	Natures des évaluations				

Arts plastiques	Planification de l'évaluation	Compétence	1 ^{ère} étape	2 ^e étape	3 ^e étape
		Réaliser des créations (70 %)		X	X
	Apprécier des œuvres (30%)		X	X	
	Natures des évaluations	Tests, travaux, activités, projets de création, etc.			

Éducation physique et à la santé	Planification de l'évaluation	Compétence	1 ^{ère} étape	2 ^e étape	3 ^e étape
		Agir (33%)	X	X	X
		Interagir (33%)	X	X	X
	Adopter un mode de vie sain (34%)	X	X	X	
	Nature des évaluations	En éducation physique et à la santé, votre enfant sera évalué tout au long de l'année sur l'acquisition et la mobilisation des connaissances liées aux trois compétences : Agir, interagir et adopter un mode de vie sain et actif. Avec l'aide des moyens d'actions (Speedstack, jeux de ballon, acrogym, tests physiques, corde acro, tchoukball, ultime ballon, défi moi j'croque, athlétisme, basketball, DBL ball, Grand défi Pierre Lavoie).			

Absence à une épreuve obligatoire

Absence autorisée :

Voici les motifs reconnus qui peuvent justifier l'absence de votre enfant à une épreuve obligatoire du ministère ou de la commission scolaire :

- Maladie sérieuse ou accident confirmé par une attestation médicale
- Décès ou mariage d'un proche parent
- Convocation d'un tribunal
- Participation à une compétition sportive d'envergure préalablement autorisée par le coordonnateur de la sanction des études en formation générale des jeunes de la Direction de la sanction des études

Une pièce justificative devra être fournie à la direction de l'école et sera conservée au dossier de votre enfant.

Lorsque l'absence est motivée par un motif reconnu, votre enfant ne sera pas pénalisé et il n'aura pas à refaire une épreuve à une date ultérieure. Le résultat final sera composé en totalité des résultats pondérés des trois étapes

Absence non autorisée :

*Lorsque l'absence n'est pas basée sur un motif reconnu, par exemple un voyage, votre enfant sera déclaré absent et **il obtiendra 0 à l'épreuve obligatoire.***

Il est à noter qu'aucune autre épreuve ne sera administré